Adoption unanime du projet de loi 51 : une avancée pour les familles guébécoises

Montréal, le 28 octobre 2020 – La Coalition pour la conciliation famille-travail-études se réjouit de l'adoption unanime par les membres de l'Assemblée nationale du projet de loi 51 visant à améliorer la flexibilité du régime québécois d'assurance parentale. Ce projet de loi permettra une meilleure conciliation famille-travail-études des familles québécoises et la Coalition est fière d'avoir contribué significativement aux travaux.

« Soulignons particulièrement les avancées significatives pour les parents adoptants, les mesures bonifiées en cas de naissances multiples ainsi que l'ajout d'une période de deuil en cas de décès d'un enfant », note Sylvie Lévesque, porte-parole de la Coalition. « Nous saluons également la prolongation des périodes de prestations de maternité et parentales. »

Suite au dépôt du <u>mémoire</u> appuyé par 26 groupes de femmes et d'organisations syndicales, deux revendications phares ont été retenues par les parlementaires. « Les mères monoparentales d'un enfant sans père pourront bénéficier de l'équivalent des 5 semaines de congé de paternité. Il s'agit d'une grande avancée pour l'amélioration des conditions de vie de ces mères qui étaient discriminées par la loi », souligne Sylvie Lévesque.

Le projet de loi adopté mettra également fin à la déduction des revenus concurrents de toutes les prestations, y compris les prestations de maternité. Concrètement, cela met fin à la discrimination à l'égard des femmes en raison de leur grossesse.

Toutefois, la Coalition revendique toujours que le revenu hebdomadaire moyen (RHM) soit calculé sur la base des 16 meilleures semaines. Il est également souhaité que le Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) entreprenne une étude sérieuse sur la possibilité d'établir un régime universel pour que les étudiantes et les étudiants ainsi que d'autres parents non admissibles au RQAP, puissent recevoir des prestations de maternité et parentales.

La Coalition restera à l'affût des travaux à venir et demeure prête à s'entretenir avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le CGAP afin de veiller à l'amélioration continue du Régime québécois d'assurance parentale, un régime innovateur au Canada.

À propos

La Coalition pour la conciliation famille-travail-études composée des principales organisations syndicales, féministes, communautaires et populaires, porte un projet solidaire pour que les Québécoises et Québécois fassent des gains significatifs en matière de conciliation famille-travail-études.

Vous pouvez retrouver le mémoire ainsi que son résumé à l'adresse suivante ; https://ccfte.org/documentation/

-30-

Source : Coalition pour la conciliation famille-travail-études www.ccfte.org

Renseignements: Sylvie Lévesque, de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, 514-710-6661